

Conseil municipal du 27 février 2020.

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce jeudi 27 février sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absentes : Gaëlle TRONTIN et Michèle MOUREAU.

Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat du budget communal 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion élaboré par le percepteur de Cuisery.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif communal 2019 qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 85 721,96 € et un déficit de la section d'investissement de 32 316,19 €.

Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat du budget assainissement 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion élaboré par le percepteur de Cuisery.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif assainissement 2019 qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 58 258,61 € et un excédent de la section d'investissement de 72 981,93 €.

Convention entre EDF et le CCAS.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de convention entre EDF et le CCAS de la commune afin de faciliter les démarches concernant les personnes ayant des difficultés à régler leurs factures d'électricité.

Création d'un poste de rédacteur.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur à compter du 1er mai 2020.

Organisation du bureau de vote pour les élections municipales.

Le Conseil municipal organise la tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.